



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02027802

HAL Id: hceres-02027802

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027802>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de l'optique et de la vision

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de l'optique et de la vision

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n° S3LP130004091

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Strasbourg
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Conventions avec les entreprises accueillant les étudiants en contrat de professionnalisation
- Secteur professionnel demandé : SP7-Service aux personnes

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2006, cette licence professionnelle est portée par l'UFR de physique et ingénierie en partenariat conventionné avec le lycée Ort de Strasbourg. Réservée depuis 2010 exclusivement à des étudiants en contrat de professionnalisation, elle vise à améliorer le professionnalisme et les connaissances des diplômés du BTS *Opticien-Lunetier* (BTSOL) et à renforcer leurs compétences dans le domaine du dépistage des défauts visuels et de l'optométrie/contactologie. De ce fait, son recrutement est strictement limité à des étudiants titulaires du BTSOL et ayant trouvé une entreprise les acceptant en contrat de professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Desservie par un dossier de présentation très inégal et lacunaire sur de nombreux aspects, cette licence propose un parcours très spécialisé puisque les étudiants sont issus d'un unique diplôme, le BTS *Opticien-Lunetier* et qu'un seul métier est visé celui d'opticien-lunetier. Il s'agit donc d'une année complémentaire à ce BTS, complément imposé par l'évolution des métiers et des entreprises du domaine. Elle répond à un vrai besoin professionnel, ce qui peut donc justifier quelques entorses à l'esprit même de la licence professionnelle. Néanmoins, il conviendrait que soit respecté le cahier des charges régissant ce diplôme, en particulier la part d'enseignement assurée par des intervenants professionnels (13 % seulement). Le fait que la formation soit assurée en alternance ne peut gommer ce manquement.

L'équipe pédagogique, conduite par une Maître de Conférences, comprend un nombre limité d'intervenants, deux enseignants du lycée partenaire, assurant plus de 40 % du volume de formation (hors stage et projet tuteuré). Le caractère professionnalisant du projet pédagogique est incontestable et l'organisation de la formation (dont les modalités de contrôle) est bien adaptée aux objectifs et aux contraintes de l'alternance.

Le choix de mettre temporairement en veille le parcours *Instrumentation optique* pour bien asseoir le passage en contrat de professionnalisation de la spécialité, est pleinement justifié par le bilan à deux ans proposé. Néanmoins, il est regretté le manque de précision sur les évolutions à venir de la licence (échancier pour une réouverture de ce parcours ou d'un autre tenant compte des besoins fortement évolutifs de ce domaine professionnel).

Si la décision de compléter l'équipe pédagogique par des professionnels accueillant des étudiants en contrats de professionnalisation est positive, il conviendrait de la formaliser en mettant en place un véritable conseil de perfectionnement. Si cette formation est de par ses spécificités (en particulier son recrutement) en marge de l'offre de formation de l'université, l'équipe pédagogique est néanmoins bien connectée avec les autres équipes pédagogiques de la faculté de rattachement.

Le passage en contrats de professionnalisation ayant affecté en 2010 la formation, a modifié en profondeur l'approche de l'insertion des diplômés. Les enquêtes nationales de 2007 et 2008 donnent des résultats assez peu probants du fait d'un taux de réponse insuffisant mais il faut souligner que l'insertion apparaissait satisfaisante en particulier sur l'adéquation emploi/formation (même s'il est difficile de faire la part qui revient au BTS et celle à la licence professionnelle puisque les métiers visés sont identiques). Il est très fortement regretté de ne pas avoir d'informations précises et exhaustives sur le devenir des étudiants diplômés après contrats de professionnalisation. Une enquête auprès de 14 étudiants, nécessairement bien identifiés, n'impose pas la mise en œuvre d'un lourd appareil et doit pouvoir entrer dans les compétences de l'équipe pédagogique.

L'autoévaluation conduite par l'établissement a été faite sérieusement (même si très optimiste sur le plan de la notation) et le dossier a été complété -au moins partiellement- suite aux remarques faites.

En conclusion, si la dimension professionnalisante de cette licence est incontestable, il est regrettable que le dossier fourni ne permette pas d'en mesurer pleinement l'efficacité. Le tableau d'indicateurs fourni par l'établissement reflète hélas les déficiences du dossier.

- Points forts :
 - Un projet pédagogique professionnalisant de qualité.
 - La mise en place bien maîtrisée des contrats de professionnalisation.
 - L'adéquation aux attentes de la profession et le fort partenariat qui en découle.
 - Un bon positionnement régional et national.

- Points faibles :
 - Un dossier incomplet et lacunaire.
 - Le non respect du cahier des charges définissant la licence professionnelle.
 - Une équipe pédagogique insuffisamment diversifiée.
 - Un certain déséquilibre dans les enseignements du cœur de métier.
 - Un suivi très insuffisant des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de formaliser rapidement la composition et le fonctionnement du conseil de perfectionnement. L'équipe pédagogique gagnerait à être diversifiée en y intégrant à la fois plus d'intervenants professionnels -ce qui permettrait de respecter la réglementation- et aussi d'autres enseignants ou enseignants-chercheurs. Il serait ainsi possible de réduire la part de l'optique « traditionnelle » au profit d'autres enseignements comme les neurosciences afin de renforcer la dimension de spécialisation de cette licence.

Dans la mesure où des questions identiques ou proches se posent aussi pour d'autres licences de ce domaine, une prise de contact avec les équipes pédagogiques des autres universités (Orsay, Saint-Etienne, Nîmes, Marseille, Besançon...) serait certainement profitable pour définir une prospective à moyen terme pour cette spécialité dont la pertinence est incontestable.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	Année (1)	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits		14	11
Taux de réussite			
Pourcentage d'inscrits venant de L2			
Pourcentage d'inscrits venant de DUT			
Pourcentage d'inscrits venant de BTS			
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)		14 %	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation continue		0 %	100 %
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			
ENQUETES NATIONALES			
	Année (1)	2007	2008
Taux de répondants à l'enquête		56,30 %	64,70 %
Pourcentage de diplômés en emploi (2)		100 %	73 %
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)		0 %	9 %
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	Année (1)	Année (1)	Année (1)
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Métiers de l'optique et de la vision

Dénomination nationale : SP7-Santé

Demande n°S3LP130004091

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

L'équipe de formation remercie les évaluateurs de l'AERES qui ont reconnu la qualité du projet pédagogique de la formation. Cette formation s'adresse exclusivement à des étudiants issus du BTS d'optique-lunetterie. Variée et ciblée, elle permet aux diplômés de prendre de façon efficace des responsabilités au sein de leurs magasins ou succursales. Contrairement à ce que constate l'évaluateur, nous pensons que notre formation respecte le cahier des charges au niveau du pourcentage des intervenants professionnels, soit 40 % au lieu des 13 % mentionnés. Nous notons également que plus d'une dizaine d'intervenants de secteurs variés (marketing, gestion d'entreprise, comptabilité, droit, neurosciences) participent à cette formation. Comme indiqué dans le dossier, chaque année des professionnels de la vente (Essilor par exemple), des opticiens et ophtalmologues interviennent également lors des ateliers. Concernant le conseil de perfectionnement, la liste des membres est donnée dans le dossier. Par ailleurs, conformément à la remarque de l'évaluateur, nous allons développer notre propre suivi des diplômés.

Le programme de notre formation se positionne de façon originale au niveau national. Notre choix est de proposer une partie professionnelle autre que l'optique traditionnelle (cours approfondis de management, vente, marketing, comptabilité, aspects juridiques). La partie réservée aux neurosciences sert aux opticiens à déceler une éventuelle pathologie liée au cerveau et non à l'œil.